

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des Armées

Avis modifiant l'avis de recrutement sur dossier d'élèves en vue d'une admission en première année de scolarité à l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air (recrutement 2020)

NOR :

L'avis relatif au recrutement sur dossier d'élèves en vue d'une admission en première année de scolarité à l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air, publié au *Journal officiel* du 26 décembre 2019 est modifié comme suit :

Article 1. Généralités : La mention « La date limite de dépôt des candidatures est fixée au dimanche 15 mars 2020 » est remplacée par la mention « La date limite de dépôt des candidatures est fixée au dimanche 12 avril 2020 ».

Annexe II. article 1. Modalités d'inscription et de dépôt du dossier de candidature : la mention « La date de clôture des inscriptions auprès de l'un des organismes habilités à recevoir les dossiers de candidature est fixée au dimanche 15 mars 2020, minuit » est remplacée par la mention « La date de clôture des inscriptions auprès de l'un des organismes habilités à recevoir les dossiers de candidature est fixée au dimanche 12 avril 2020, minuit ».

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le général de brigade aérienne Gilles Villeneuve
sous-directeur de la formation
de la direction des ressources humaines de l'armée de l'air

